

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024_027

DOMAINE : Convention de location

OBJET : Convention de location de la salle de spectacle du Centre Culturel la Barbacane entre l'Association Danse Contemporaine et Classique et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane pour la manifestation « gala de danse »

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 2,

Vu la demande faite par l'**Association Danse Contemporaine et Classique** sise rue du Stade – 78650 Beynes - représentée par Carolyn Szembel en sa qualité de Présidente, pour une mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel La Barbacane de Beynes,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER une convention de location avec l'**Association Danse Contemporaine et Classique** représentée par Carolyn Szembel, en sa qualité de présidente, suivant les conditions définies dans la convention, qui a pour objet la mise à disposition de la salle de spectacle, les loges et le bar du Centre Culturel la Barbacane, du lundi 27 mai 2024 au 2 juin 2024 conformément au calendrier établi dans la convention.

Article 2

DIT que cette location a pour objet de permettre la manifestation « Gala de danse » qui aura lieu les vendredi 31 mai à 20h30, samedi 1^{er} juin à 20h30 et dimanche 2 juin 2024 à 15h.

Article 3

DIT que pour la présente location, l'**Association Danse Contemporaine et Classique** est redevable de la somme de **970€ HT + TVA 20% soit 1 164 € TTC (mille cent soixante-quatre euros)**.

Article 4

Madame La directrice de la Barbacane est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation lui sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par téléransmission en
préfecture et publication sur le site le
28 mars 2024*

Beynes, le 26 mars 2024

Le Président
Yves REVEL